



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Berne, 5 novembre 2025

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

Rapport du Conseil fédéral
donnant suite au postulat 23.4062 Dittli du
26 septembre 2023

Sommaire

1	Condensé	3
2	Contexte	4
2.1	Postulat.....	4
2.2	Remarques liminaires.....	5
3	Analyse des conséquences et des défis pour les PME	6
3.1	Développements des législations internationales dans le domaine de la durabilité des entreprises	6
3.2	Directives internationales en matière de durabilité : conséquences et défis pour les PME	7
4	Aide aux PME suisses pour l'application des directives ESG	11
4.1	Pratiques d'autres pays (UE et États membres de l'UE, États-Unis, Royaume-Uni)	11
4.2	Confédération.....	13
4.3	Cantons.....	15
4.4	Offres des associations, des organisations internationales et des acteurs privés	15
4.5	Appréciation par le Conseil fédéral de l'offre suisse en comparaison internationale	16
4.6	Besoins supplémentaires des PME suisses	17
4.7	Recommandations de l'étude externe	18
5	Réponses aux questions du postulat et perspectives.....	18
5.1	Conséquences et défis pour les PME	18
5.2	Évaluation des instruments de soutien aux PME existants	19
5.3	Rôle de l'État	19
5.4	Mesures prévues par le Conseil fédéral et appréciation.....	20

Figure 1 : Vue d'ensemble du développement des législations internationales relatives à la publication d'informations et au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises.....6

Figure 2 : Conséquences sur les PME des exigences internationales en matières d'ESG (nombre de citations dans le cadre de l'enquête FHGR 2025)8

Figure 3 : Coûts assumés par les PME pour se conformer aux exigences ESG9

Figure 4 : Pratiques inappropriées d'entreprises clientes.....9

Figure 5 : Offres de soutien par les acteurs du secteur privé en Suisse16

Annexe : Les recommandations de la Haute école spécialisée des Grisons (FHGR) et leur prise en considération

Supplément : Fachhochschule Graubünden, 21 mars 2025 : Studie zur Erhebung der Auswirkungen von internationalen Richtlinien im Bereich ESG auf KMU und Unterstützungsmöglichkeiten durch die Behörden

1 Condensé

Dans le présent rapport, le Conseil fédéral pointe les effets sur les PME suisses des directives internationales dans le domaine de la durabilité (ESG – Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise)¹, les défis qui en découlent et les options pouvant être retenues par la Confédération pour soutenir les PME. Le rapport se fonde sur une étude réalisée par la Haute école spécialisée des Grisons² (ci-après « FHGR 2025 », cf. annexe 1) pour connaître l'impact des directives internationales dans le domaine ESG sur les PME. Il donne un aperçu des réglementations internationales en matière d'ESG, précise les aides existantes de la Confédération en faveur des PME suisses et rend compte de la pratique d'autres États en matière de soutien aux PME.

Le rapport conclut que les PME suisses sont surtout affectées indirectement³ par les réglementations internationales en matière d'ESG et qu'elles souhaitent davantage de soutien de la Confédération. L'offre existante de la Confédération pour aider les entreprises en matière de durabilité semble plus étoffée qu'en Italie, qu'en Grande-Bretagne et qu'en Estonie. Elle cible toutefois moins des groupes spécifiques comme les PME et elle est moins bien coordonnée entre les services de l'administration qu'en Allemagne et en France. En outre, les associations, les cantons et les acteurs privés proposent des services complets aux PME dans le domaine de la durabilité. Le rapport propose que la Confédération optimise de manière ciblée son offre actuelle en se basant sur les demandes des PME et qu'elle complète ponctuellement et à titre subsidiaire les offres des particuliers, des associations et des cantons. Le Conseil fédéral prévoit cinq nouvelles mesures :

1. Optimiser le portail RSE de la Confédération : le DEFR/SECO va rendre le portail RSE actuel de la Confédération encore plus convivial pour les PME. Il s'agira notamment de renvoyer davantage aux instructions pas-à-pas existantes pour les néophytes⁴ et à des exemples pratiques pour les PME. De plus, les informations disponibles concernant les lois seront présentées de manière simplifiée. Ces adaptations⁵ vont renforcer le portail RSE de la Confédération, qui est déjà conçu comme un guichet virtuel unique.
2. Mettre à disposition du matériel d'information relatif aux réglementations spécifiques : les services fédéraux responsables proposeront des fiches d'information sur les réglementations spécifiques pertinentes (synthèses de 1 ou 2 pages).
3. Étudier l'accès numérique à une norme PME : l'UE a chargé l'EFRAG⁶ d'élaborer une norme volontaire à l'intention des PME indirectement concernées pour l'établissement de rapports sur la durabilité. Cette norme sera particulièrement importante pour les PME suisses qui exportent vers l'UE, compte tenu de la directive européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive ; CSRD). Cette norme étant encore peu conviviale sous sa forme actuelle, le DEFR/SECO va examiner la possibilité de rendre cet instrument accessible aux PME suisses via un outil numérique existant de l'UE ou

¹ L'acronyme ESG recouvre les notions de durabilité des entreprises, de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et de conduite responsable des entreprises (*Responsible Business Conduct*).

² FHGR, 21 mars 2025, Studie zur Erhebung der Auswirkungen von internationalen Richtlinien im Bereich ESG auf KMU und Unterstützungsmöglichkeiten durch die Behörden, www.csr.admin.ch.

³ *Indirectement* signifie qu'une entreprise n'entre pas dans le champ d'application d'une réglementation, mais qu'elle doit fournir p. ex. des informations à une entreprise *directement* concernée qui entre dans le champ d'application.

⁴ Par exemple, le guide RPC « Gestion du développement durable et rapport de durabilité », www.fer.ch/content/uploads/2025/01/RPC-guide_durabilite_1.0.pdf.

⁵ Le portail PME et les offres d'autres services fédéraux (DETEC/OFEV, DFAE, p. ex.) seront encore mieux connectés au portail RSE de la Confédération et coordonnés avec lui. Un renvoi vers le portail RSE de la Confédération sera en outre ajouté sur la plateforme easyGov.swiss.

⁶ European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), www.efrag.org/en/projects/voluntary-reporting-standard-for-smes-vsme/concluded, 17 décembre 2024.

de l'un de ses États membres. Le but est de leur permettre de saisir leurs informations sur la durabilité via un masque de saisie numérique et de générer automatiquement un rapport sur la durabilité. Une offre de ce type serait une plus-value pour les PME et leur permettrait de s'orienter face à la multiplicité des instruments.

4. Renforcer la collaboration avec les associations en tant que multiplicateurs : les associations économiques ont un rôle clé à jouer dans le soutien aux PME sur les questions de durabilité et dans la diffusion des informations de la Confédération. La Confédération s'attachera à faire mieux connaître encore auprès des associations ses offres RSE visant à aider les PME sur les questions ESG.
5. Aider à identifier les risques ESG : pour faciliter l'identification des risques ESG spécifiques à des pays et des produits, le DEFR/SECO va continuer de proposer une analyse gratuite des risques RSE et renverra davantage aux offres de conseil existantes de Switzerland Global Enterprise (S-GE), des Swiss Business Hubs et des ambassades suisses. Le DEFR/SECO examine par ailleurs l'opportunité de collaborer avec d'autres États dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. Ces aides sont précieuses pour les entreprises voulant effectuer une analyse de double matérialité afin de prioriser les champs thématiques pertinents.

2 Contexte

2.1 Postulat

Le postulat 23.4062 Dittli⁷ est libellé comme suit :

« Le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport mettant en lumière les éventuels effets directs et indirects des nouvelles directives européennes et internationales dans le domaine ESG (Environnement, Social et Gouvernance) sur les PME suisses. Le rapport identifiera les défis particuliers auxquels sont confrontées notamment les PME suisses lorsqu'elles souhaitent instaurer des critères ESG et les possibilités de soutenir leur instauration au niveau fédéral. Ce rapport montrera par ailleurs comment des pays dotés de systèmes juridiques similaires traitent les directives ESG internationales. »

Le développement est le suivant :

De nombreuses PME suisses sont exposées à une concurrence internationale dans laquelle les critères ESG prennent de plus en plus d'importance. Les investisseurs, les consommateurs et les réglementations, notamment au niveau européen, exigent de plus en plus des entreprises suisses qu'elles adoptent des pratiques commerciales durables. Nombre de ces dernières doivent répondre à cette exigence pour rester compétitives. L'interpellation 23.3679 de la conseillère aux États Adèle Thorens a fait référence à cet état de fait. Qui plus est, une étude récente de l'Université de Genève a proposé la création d'un cadre juridique pour les « entreprises durables », lequel pourrait se révéler avantageux pour les entreprises suisses.

La prise en compte des critères ESG représente certes un défi pour les PME suisses, mais elle leur offre en même temps des opportunités d'innover et de se démarquer. Il est donc important de créer un cadre approprié pour ces entreprises afin qu'elles puissent s'adapter le

⁷ 23.4062 | Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG | Objet | Le Parlement suisse.

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

plus facilement possible à ce nouvel environnement et continuer à obtenir des résultats économiques.

Des mesures d'accompagnement appropriées peuvent faciliter l'intégration des critères ESG pour les PME. Des initiatives lancées à l'étranger, par exemple aux États-Unis, en France, en Italie et au Royaume-Uni, montrent comment procéder. En s'inspirant des meilleures pratiques à l'échelle mondiale, il serait possible de créer des incitations supplémentaires pour que les entreprises fixent des objectifs de durabilité en accord avec l'Agenda 2030 et s'emploient à les atteindre. »

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, ce que le Conseil des États a fait le 11 novembre 2023.

2.2 Remarques liminaires

Le présent rapport se fonde principalement sur une étude réalisée par la Haute école spécialisée des Grisons, sur mandat du SECO, pour connaître l'impact des directives internationales dans le domaine ESG sur les PME et les possibilités de soutien par les autorités⁸ (ci-après « FHGR 2025 », cf. annexe 1). 354 entreprises ont participé à l'étude, ce qui correspond à un taux de réponse de 11,4 %. Les auteurs de l'étude jugent l'enquête représentative de l'univers statistique (entreprises ayant leur siège principal en Suisse alémanique et en Suisse romande et potentiellement concernées par les directives internationales dans le domaine ESG). L'étude s'appuie également sur les conclusions d'un atelier de réflexion réunissant des associations économiques et d'autres groupes d'intérêt, ainsi que sur une analyse de sources et de données. Les relevés ont eu lieu entre mars et novembre 2024⁹. Les effets potentiels de la directive proposée par la Commission européenne le 26 février 2025 pour simplifier les devoirs de vigilance et de reporting (ci-après : directive Omnibus)¹⁰ ne sont par conséquent pas pris en considération dans l'étude. Il y a lieu de penser que la directive Omnibus, par sa teneur, ne modifiera pas fondamentalement l'impact sur les PME (obligation de documentation, p. ex.), mais pourrait l'atténuer légèrement (ampleur de l'obligation de documentation ou fréquence des demandes, p. ex.).

Le rapport se fonde également sur les informations fournies par les ambassades suisses à l'étranger concernant les offres de soutien aux PME dans certains pays, sur les recherches menées par le SECO, sur les informations du groupe de suivi¹¹ réunissant plusieurs offices et sur d'autres études réalisées sur mandat de la Confédération¹².

Il n'y a pas de définition officielle pour « PME » en Suisse. Dans le présent rapport, la définition utilisée est celle du nombre de collaborateurs, qui est retenue par le SECO et l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle énonce qu'en Suisse, une entreprise est considérée comme une PME, indépendamment de sa forme juridique, si elle emploie moins de 250 personnes.

⁸ FHGR, 21 mars 2025, Studie zur Erhebung der Auswirkungen von internationalen Richtlinien im Bereich ESG auf KMU und Unterstützungsmöglichkeiten durch die Behörden, www.csr.admin.ch.

⁹ L'enquête auprès des entreprises a été réalisée entre le 7 et le 13 novembre 2024.

¹⁰ Commission européenne (26.2.25) : Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives (UE) 2022/2464 et (UE) 2024/1760 en ce qui concerne les dates à partir desquelles les États membres doivent appliquer certaines obligations relatives à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises et au devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité.

¹¹ L'élaboration du rapport en réponse au postulat Dittli a été accompagnée par un groupe de suivi inter-offices dirigé par le SECO et composé de collaborateurs de l'Office fédéral de la justice, de l'Office fédéral du développement territorial, de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), de la Direction du développement et de la coopération, du Secrétariat d'État du DFAE et du Secrétariat d'État aux questions financières internationales.

¹² B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung, 19.2.24, RFA : Nachvollzug der CSRD, AIR sur l'alignement sur la directive de l'UE sur la publication d'informations sur la durabilité des entreprises (2024) ; B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung, 8.11.2023, Vertiefte Analyse, Auswirkungen der CSDDD auf Schweizer Unternehmen, Standortattraktivität und Wettbewerb, www.news.admin.ch/news/message/attachments/85536.pdf ; B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratungen, 25.9.24, VOBÜ möglicher Optionen der Schweiz im Umgang mit der EUDR, www.seco.admin.ch/dam/seco/de/dokumente/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_Formulare/Regulierung/Bereitsdurchgef%C3%BChrt_eRFA/rfa-csrd.pdf.download.pdf/BSS_%C3%96ko-Institut_RFA%20CSRD_19.02.24.pdf.

Conformément au mandat donné par le postulat, le rapport examine les effets des directives *internationales* dans le domaine ESG. Toutefois, comme les PME suisses sont également concernées par la législation nationale en matière de durabilité, il est aussi fait référence ponctuellement à ses effets.

3 Analyse des conséquences et des défis pour les PME

3.1 Développements des législations internationales dans le domaine de la durabilité des entreprises

Dans le cadre du pacte vert pour l'Europe¹³, de même qu'au niveau de certains États, de nombreuses réglementations sur la durabilité des entreprises sont entrées en vigueur au cours de la dernière décennie. Le présent rapport se concentre sur les réglementations plurithématiques et intersectorielles concernant la publication d'informations sur la durabilité et le devoir de diligence dans le domaine RSE (cf. figure1). Pour des raisons de simplification, les réglementations spécifiques telles que le règlement européen sur les emballages ne sont pas retenues.

	Mise en œuvre par les entreprises ¹⁴	Impact direct sur les entreprises suisses	Impact indirect pour les PME suisses	Soutien aux PME prévu par la loi
Directive européenne concernant la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD)	Graduelle à partir de 2025	Partiel, selon le chiffre d'affaires, la somme du bilan, le nombre de collaborateurs, la cotation en bourse, le site	Oui	Non
Directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD)	Graduelle à partir de 2027	Partiel, selon le chiffre d'affaires, p. ex.	Oui	Oui
Règlement européen sur la déforestation (RDUE)	Retardée, actuellement graduelle dès la fin de 2025	Oui, pour les transactions avec des États membres de l'UE	Oui	Oui
Règlement européen sur le travail forcé	Vraisemblablement en 2027	Oui, pour les transactions avec des États membres de l'UE	Oui	Oui
Allemagne – loi sur les chaînes d'approvisionnement	Graduelle à partir de 2023	Partiel, selon la forme juridique, le site, le nombre de collaborateurs, p. ex.	Oui	Non
Royaume-Uni – Modern Slavery Act	Depuis 2016	Partiel, selon le chiffre d'affaires	Oui	Non
France – Loi relative au devoir de vigilance	Depuis 2018	Partiel, selon le nombre de collaborateurs	Oui	Non

Figure1 : Vue d'ensemble du développement des législations internationales relatives à la publication d'informations et au devoir de diligence en matière de durabilité des entreprises

¹³ www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-green-deal/

¹⁴ État : mars 2025 ; la proposition « Omnibus » du 26 février 2025 n'est pas prise en considération, car il ne s'agit que d'une proposition de la Commission européenne au moment de rédiger le présent rapport.

Le 26 février 2025, la Commission européenne a publié une proposition de directive visant à simplifier les devoirs de vigilance et de reporting (« directive omnibus »). Son objectif est de réduire la charge réglementaire pesant sur les entreprises et de renforcer la compétitivité de l'UE. La Commission européenne souhaite réduire la charge administrative de 25 % pour les grandes entreprises et de 35 % pour les PME d'ici à 2029 (adaptations de la CSRD et de la CSDDD : voir encadré). Les modifications de la CSRD et de la CSDDD entreront en vigueur dès que le Parlement européen et le Conseil se seront entendus sur la proposition. L'allègement administratif cible principalement les entreprises qui entrent dans le champ d'application, c'est-à-dire qui sont *directement* concernées. Les entreprises indirectement concernées, au nombre desquelles figurent aussi les PME en Suisse, pourraient également en tirer bénéfice, mais dans une moindre mesure.

L'étude se concentre sur les réglementations de l'UE, de ses États membres et du Royaume-Uni. Il y a lieu de penser que les réglementations ESG de ces partenaires sont celles qui ont le plus grand impact sur les PME suisses. Les réglementations d'autres marchés cibles, comme les États-Unis, le Canada ou le Japon, n'ont donc pas été examinées dans l'étude FHGR 2025.

3.2 Directives internationales en matière de durabilité : conséquences et défis pour les PME

Les commentaires ci-dessous se fondent majoritairement sur l'étude FHGR 2025. Les PME sont surtout concernées *indirectement* par les directives internationales en matière de durabilité qui sont examinées. Autrement dit, elles entrent rarement directement dans le champ d'application légal, mais doivent, du fait des exigences de leurs clients, fournir des informations sur la durabilité (sur les risques propres à menacer la durabilité, sur les données de consommation d'énergie, etc.) aux entreprises qui entrent dans le champ d'application des réglementations. Parmi les réglementations examinées (cf. ch. 3.1), ce sont la CSRD et la loi allemande sur les chaînes d'approvisionnement qui affectent le plus souvent les PME suisses, et ce de manière indirecte, en raison des exigences grandissantes de la clientèle (obligations de documentation, notamment) (FHGR, 2025). La directive européenne sur le devoir de vigilance (CSDDD) devant encore être transposée dans le droit national des États membres

Principales propositions de la Commission européenne dans le cadre de la « directive Omnibus » du 26 février 2025 concernant la CSRD et la CSDDD :

CSRD:

- Restriction du champ d'application aux grandes entreprises comptant plus de 1000 collaborateurs (et enregistrant un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros ou un bilan de plus de 25 millions d'euros). Cela exclurait du champ d'application 80 % des entreprises jusqu'ici soumises à l'obligation de rendre compte (jusqu'ici : entreprises qui remplissent deux des valeurs seuil suivantes : 250 collaborateurs, 50 millions d'euros de chiffre d'affaires, 25 millions d'euros de bilan).
- Report de deux ans des obligations pour les grandes entreprises qui n'ont pas encore commencé à mettre en œuvre la CSRD ainsi que pour les PME cotées en bourse (à respectivement 2028 et 2029).

CSDDD:

- L'examen de diligence doit rester systématique uniquement pour les partenaires commerciaux directs de la chaîne de valeur (le code de conduite doit cependant être respecté tout au long de la chaîne de valeur). Les entreprises soumises à l'obligation de reporting ne pourront pas demander à des entreprises comptant moins de 500 collaborateurs de fournir des informations sur la durabilité qui vont au-delà de la norme volontaire d'information en matière de durabilité (*Voluntary Sustainability Reporting Standard*).
- Suppression de la responsabilité civile à l'échelle de l'UE. Lorsqu'une entreprise est tenue responsable, en vertu d'un droit national, d'un dommage causé, l'État membre doit garantir un droit à des dommages-intérêts complets pour les personnes concernées.
- Suppression de l'exigence selon laquelle les autorités de surveillance doivent fixer des sanctions financières en fonction du chiffre d'affaires net mondial de l'entreprise.
- Report d'un an, au 26 juillet 2027, du délai de transposition dans le droit national par les États membres de l'UE. Les grandes entreprises doivent appliquer les obligations de diligence jusqu'au 26 juillet 2028.

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

de l'UE, elle n'occupe pour l'heure pas le devant de la scène. Les PME de certaines branches sont en outre directement concernées par le règlement européen sur la déforestation. Les entreprises suisses doivent s'assurer que les produits exportés vers l'UE (cacao, bois, café, p. ex.) n'ont pas contribué à la déforestation et sont issus d'une production légale. Pour ce faire, elles doivent mettre en œuvre les mêmes mesures que leurs clients de l'UE (recueillir des informations, évaluer les risques, procéder à des audits). Au total, jusqu'à 50 000 entreprises suisses – essentiellement des PME puisque leur nombre est statistiquement plus élevé – devraient être affectées indirectement par la CSRD, la CSDDD, le règlement européen sur la déforestation et la loi allemande sur les chaînes d'approvisionnement.

Les réglementations internationales en matière d'ESG peuvent induire des conséquences économiques variées en termes de gestion pour les entreprises. Les PME s'attendent généralement à ce que les frais de personnel et les coûts des prestataires externes augmentent l'an prochain, et qu'à l'avenir la mise en œuvre des projets prenne davantage de temps et soit plus compliquée. Cela devrait prêter leur compétitivité par rapport aux PME qui ne sont pas concernées et aux grandes entreprises, qui disposent de davantage de ressources et d'une expertise en matière d'ESG. Par le passé, pour les PME interrogées, la première des conséquences était le manque à gagner. Bien que davantage d'entreprises tablent sur des pertes de bénéfices dans les 12 prochains mois que lors des 24 derniers mois, cet aspect devrait perdre en importance relative, car d'autres répercussions majeures occupent aussi les esprits dans nombre de PME interrogées pour les années à venir (cf. figure 2).

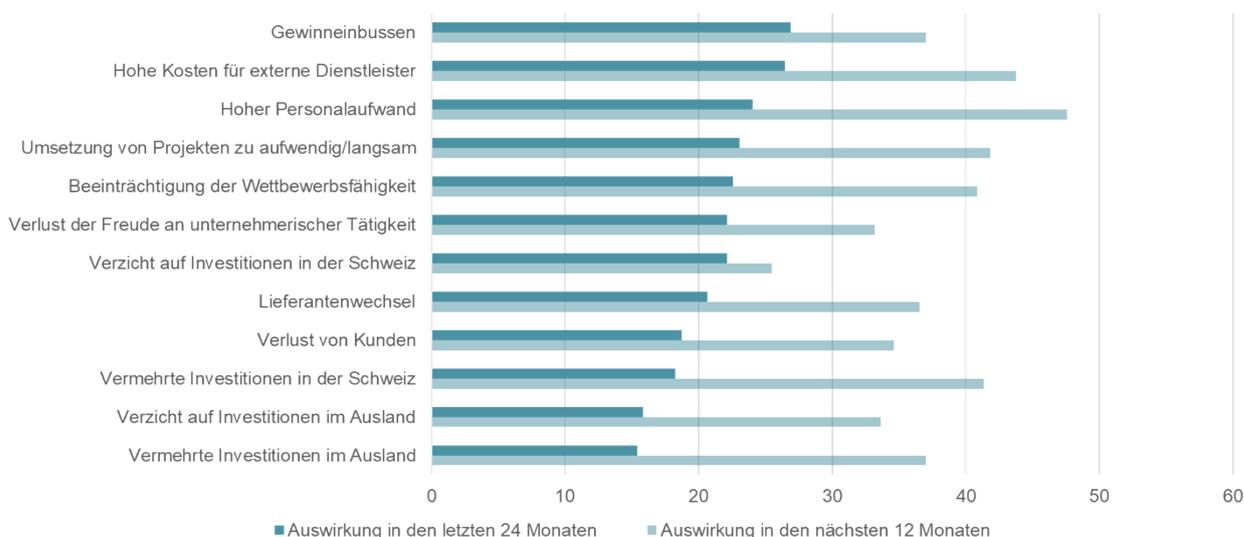


Figure 2 : Conséquences sur les PME des exigences internationales en matières d'ESG (nombre de citations dans le cadre de l'enquête FHGR 2025)

Les causes des coûts supplémentaires sont multiples. Les coûts liés à la collecte de données, à l'élaboration et à la publication de rapports de durabilité ainsi qu'à la réalisation d'analyses des risques sont les plus cités par les PME interrogées (cf. figure 3).

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

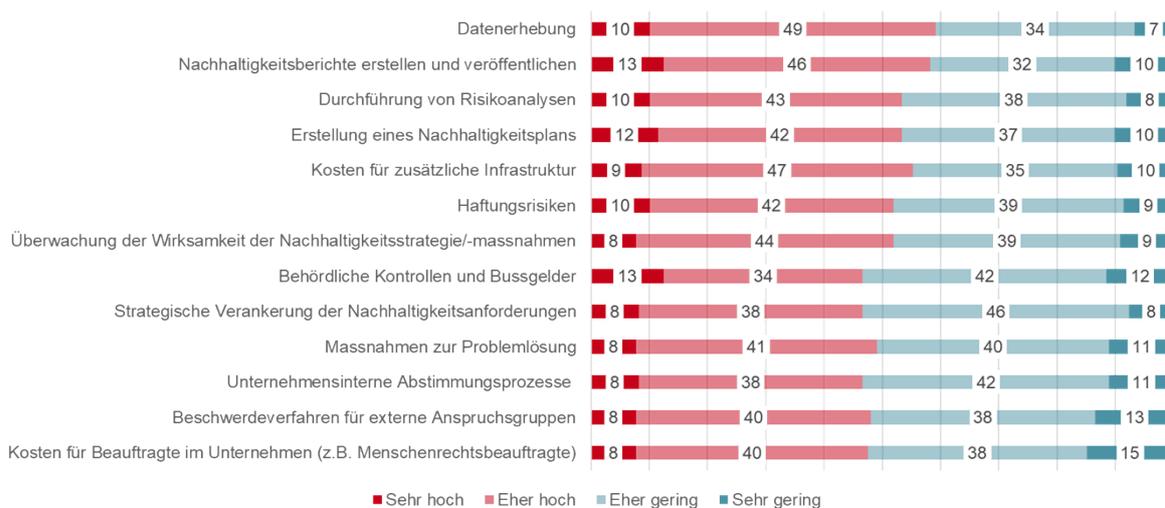


Figure 3 : Coûts assumés par les PME pour se conformer aux exigences ESG

Les clients commerciaux sont ceux qui exercent la plus grande pression s'agissant de la mise en œuvre des exigences de durabilité. Les PME interrogées s'attendent surtout à ce qu'ils demandent des audits de durabilité et des certifications supplémentaires, et imposent des clauses contractuelles inéquitable. Elles déplorent en outre un soutien insuffisant des entreprises clientes et des exigences inappropriées en matière d'information. Sur cette toile de fond, deux tiers des PME interrogées jugent « plutôt, voire très improbable » le risque de rupture des relations d'affaires (cf. figure 4).

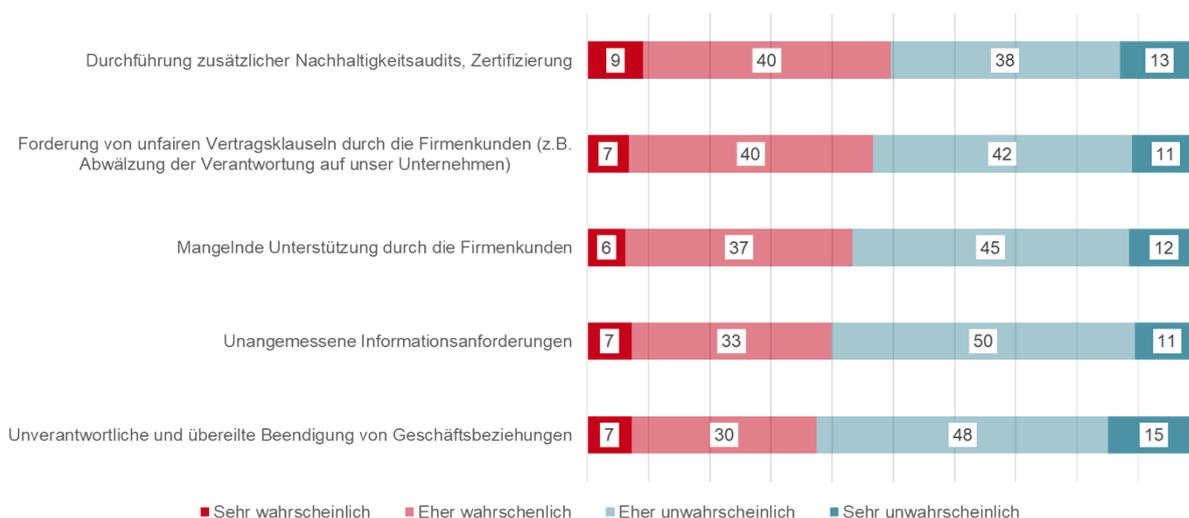


Figure 4 : Pratiques inappropriées d'entreprises clientes

Les PME sont confrontées à plusieurs défis lorsqu'elles introduisent des normes de durabilité. À la différence des grandes entreprises directement concernées par les réglementations, elles n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour embaucher du personnel supplémentaire ou libérer des capacités afin de répondre aux nouvelles exigences. Par-delà les coûts de mise en œuvre de l'examen de diligence (*due diligence*), les entreprises indirectement concernées sont exposées à des risques juridiques. Il n'est dès lors pas exclu que des clients directement concernés incluent dans leurs contrats de livraison des clauses qui transfèrent la responsabilité des infractions sur les fournisseurs indirectement concernés, a fortiori si ces infractions peuvent porter atteinte à la réputation du client ou occasionner des pertes financières. Les PME se voient en outre obligées de saisir leurs données sur les plateformes

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

de différents fournisseurs privés (*Ecovadis, IntegrityNext*, p. ex.), ce qui engendre une énorme charge de travail.

Une étude de B.S.S. sur les conséquences de la CSDDD sur les entreprises suisses a montré que beaucoup de PME ne semblent pas encore suffisamment conscientes qu'elles sont indirectement concernées, notamment par la CSDDD. Si elles n'anticipent pas suffisamment la mise en œuvre du devoir de diligence, elles risquent de perdre des commandes et des clients, et donc d'être exclues des chaînes de valeur. Nombre de PME paraissent ne pas mesurer ce risque¹⁵. Elles doivent en outre se repérer dans la multitude d'instruments RSE, dont l'utilisation nécessite des informations, un processus d'apprentissage et, parfois, un changement de culture¹⁶.

Enfin, les PME suisses peuvent aussi être directement ou indirectement concernées par la législation suisse en matière de développement durable. En 2022 sont entrées en vigueur en Suisse l'obligation de rendre compte de la durabilité et l'obligation de diligence concernant le travail des enfants et les minéraux de conflit¹⁷. Si, de manière générale, les PME ne sont pas concernées par ces dispositions, elles peuvent toutefois l'être par les obligations de diligence visant à éviter le travail des enfants si elles proposent des produits ou des services qui recourent *manifestement* au travail des enfants¹⁸. Les PME suisses sont aussi indirectement concernées par ces dispositions en tant que fournisseurs d'entreprises assujetties à ces dispositions.

Soulignons encore qu'en Suisse de nombreuses PME travaillent de manière durable. Lorsque des entreprises créent des emplois, entretiennent des rapports équitables avec leurs employés, contribuent à leur formation et à leur perfectionnement, protègent l'environnement et satisfont à leurs obligations fiscales, elles agissent de manière responsable au sens de l'ESG, même si ce n'est pas explicitement dit¹⁹. En outre, les PME mettent déjà en œuvre des instruments de durabilité reconnus sur le plan international. Une étude réalisée en 2023 sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme a conclu qu'environ 40 % des PME suisses ont édicté des règles en la matière, dans une certaine mesure tout au moins²⁰.

¹⁵ B.S.S. Volkswirtschaftliche Beratung, 8.11.2023, Vertiefte Analyse, Auswirkungen der CSDDD auf Schweizer Unternehmen, Standortattraktivität und Wettbewerb, <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/85536.pdf>

¹⁶ Confédération suisse, responsabilité sociétale des entreprises, position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, p. 14 ; www.csr.admin.ch.

¹⁷ CO 964j

¹⁸ Art. 8 ODiTr

¹⁹ Confédération suisse, responsabilité sociétale des entreprises, position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises à l'égard de la société et de l'environnement, p. 6 ; www.csr.admin.ch.

²⁰ Ecofact, Université de Zurich (2023) : Studie zur Umsetzung der Instrumente zur Sorgfaltsprüfung für die verantwortungsvolle Unternehmensführung bei Schweizer Unternehmen, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales pour une conduite responsable des entreprises.

4 Aide aux PME suisses pour l'application des directives ESG

4.1 Pratiques d'autres pays (UE et États membres de l'UE, États-Unis, Royaume-Uni)

L'Union européenne et certains États soutiennent les PME à travers différents instruments, tels que la mise à disposition d'informations et de guides spécifiques (pour l'analyse des risques, p. ex.), la fourniture de conseils, l'instauration de groupes d'experts et de travail, l'organisation de manifestations, l'utilisation de logiciels de durabilité et l'octroi d'aides financières. Ces dernières sont notamment allouées pour soutenir des projets innovants qui rendent les processus de production plus efficaces, pas pour aider financièrement des entreprises à établir des rapports. Les différents instruments sont présentés ci-après. La vue d'ensemble n'est pas exhaustive ; elle comprend des instruments qui touchent à différents aspects de la durabilité des entreprises, parmi lesquels le respect des droits de l'homme, la protection de l'environnement (instruments relatifs au climat inclus) et la lutte contre la corruption.

Union européenne

La norme volontaire de l'EFRAG²¹ à l'intention des PME indirectement concernées, qui a trait à l'établissement de rapports sur le développement durable, est une offre de soutien clé de l'UE. Elle permet aux PME d'établir des rapports de durabilité standardisés. L'UE propose par ailleurs différentes offres de soutien financier, qui entendent inciter les entreprises à mettre en œuvre des projets respectueux de l'environnement. Ces offres soutiennent par exemple la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, facilitent l'accès aux financements verts et encouragent l'innovation²². Dans le domaine des matières premières, l'UE propose une boîte à outils du devoir de diligence (*Due Diligence Tool Box*²³), qui aide notamment les PME à remplir leurs obligations légales en la matière. L'UE propose également une norme en matière de finance durable pour les PME (*SME Sustainable Finance Standard*²⁴).

Allemagne

Le portail « CSR in Deutschland »²⁵, lancé et soutenu par le Forum national sur la RSE, donne des informations sur les thèmes d'actualité concernant la RSE, propose des guides ainsi qu'un instrument d'autocontrôle (*self-check*) pour les entreprises, et décerne chaque année un prix RSE. Spécifiquement pour les PME, ce portail fournit des conseils aux débutants, des instructions pas à pas et des exemples concrets²⁶ de mise en œuvre de la RSE selon différentes tailles d'entreprises. Développé par le Conseil du développement durable, le code de durabilité allemand (Deutsche Nachhaltigkeitskodex, DNK) propose, depuis 2011, différents guides, un support (*helpdesk*), des conseils individualisés et des informations sur les développements récents en matière de reporting durable. Pour mettre en œuvre ses guides

²¹ European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG), www.efrag.org/en/projects/voluntary-reporting-standard-for-smes-vsme/concluded, 17 décembre 2024.

²² Exemple : projet « Engage for ESG activation investments » de l'UE : <https://webgate.ec.europa.eu/life/publicWebsite/project/LIFE21-CET-MAINSTREAM-ENGAGE-101075995/engage-for-esg-activation-investments>

²³ https://single-market-economy.ec.europa.eu/sectors/raw-materials/du-diligence-ready/du-diligence-toolbox_fr

²⁴ https://finance.ec.europa.eu/publications/platform-sustainable-finance-report-streamlining-sustainable-finance-smes_fr

²⁵ Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales : www.csr-in-deutschland.de

²⁶ « CSR-Impulse von Unternehmen » : www.csr-in-deutschland.de/DE/CSR-Allgemein/CSR-in-der-Praxis/CSR-Impulse-von-Unternehmen/csr-impulse-von-unternehmen.html

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

spécifiques à certaines branches, le DNK travaille en collaboration avec les interprofessions, lesquelles adaptent ces instruments intersectoriels, sous leur propre responsabilité, à leur branche. Mis en place par le Conseil du développement durable²⁷, le DNK est soutenu matériellement et financièrement par le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat et par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Le *helpdesk* pour l'économie et les droits de l'homme de l'Agence pour l'économie et le développement (Agentur für Wirtschaft und Entwicklung)²⁸ propose des instruments de soutien pratiques comme la boussole PME, des services de conseil et le CSR Risk Check, également cofinancé par le SECO. La boussole PME aide les PME à incorporer de manière systématique les obligations de diligence dans leur stratégie d'entreprise. L'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations (Bundesamt für Wirtschaft und Ausfuhrkontrolle, BAFA) fournit des informations pratiques pour la mise en œuvre de la loi allemande sur les chaînes d'approvisionnement. Les offres citées, y compris les prestations de conseil du *helpdesk* pour l'économie et les droits de l'homme, sont gratuites.

Estonie

La République d'Estonie développe actuellement, conjointement avec la Finlande, la Lettonie, la Lituanie et la Pologne, un outil numérique de reporting en matière de durabilité, qui permettra aux entreprises, quelle que soit leur taille, d'établir des rapports conformément à la CSRD²⁹. Le Centre d'investissement environnemental promeut la protection de l'environnement et le développement durable en Estonie, notamment en engageant des moyens financiers pour des projets d'efficacité énergétique et de lutte contre le changement climatique³⁰.

France

Le Portail RSE³¹ informe les entreprises françaises, sur la base de leur numéro d'entreprise (SIREN), des prescriptions ESG générales qui les concernent, et met à leur disposition un large éventail d'instruments d'information et de mise en œuvre. Dans le domaine du développement durable, la France propose aux PME plusieurs programmes financiers : « Garantie Création Verte » aide les jeunes PME à réaliser des investissements pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ; « Garantie Développement Vert » aide les PME établies qui souhaitent investir dans des technologies respectueuses de l'environnement, et la « Garantie Transmission Verte » encourage la transmission d'entreprise durable. Dans le cadre du programme France 2030, la France propose diverses mesures étatiques promouvant la transition écologique, la neutralité climatique et de la justice sociale. L'Agence de la transition écologique (ADEME) soutient financièrement certains projets et encourage la transition écologique à travers différents groupes d'experts et de travail. L'Agence française de développement (AFD) propose un certain nombre d'instruments financiers destinés à soutenir des projets de promotion des normes sociales et environnementales.

Italie

L'Italie met à la disposition des PME un guide ESG qui renseigne sur les réglementations nationales et européennes et sur leurs répercussions pour les PME³². Elle propose en outre

²⁷ <https://www.nachhaltigkeitsrat.de/>

²⁸ <https://wirtschaft-entwicklung.de/wirtschaft-menschenrechte>

²⁹ Projet financé par l'UE (3,5 mio d'euros) <https://iti.ee/en/estonian-ict-cluster/projects/sustainability-reporting-tool/>

³⁰ <https://kik.ee/en>

³¹ <https://portail-rse.beta.gouv.fr/>

³² www.un-industria.it/public/DocMnu/vademecum-esg-per-piccole-e-medie-imprese-linee.pdf

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

des aides financières (soutien de projets, cautionnements) pour développer des pratiques commerciales durables³³.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni met à la disposition des entreprises différentes aides financières et offres spécifiques, notamment dans le domaine climatique. C'est ainsi que la Green Finance Strategy soutient les investissements durables et permet aux entreprises de mieux intégrer les risques environnementaux et climatiques dans leurs décisions financières, ce qui promeut le développement du marché des emprunts verts (*green bonds*) et les produits financiers durables³⁴. Une autre offre concerne le financement des opérations d'exportation axées sur la durabilité³⁵. Le UK-Business Climate Hub aide les PME à prendre des mesures de protection du climat, à réduire leurs émissions de carbone, à intégrer des pratiques durables et à gérer la transition vers le zéro émission nette³⁶.

États-Unis

Différents programmes, tels que le SCORE Business Mentoring Program³⁷, aident les PME à développer leurs affaires en prenant en considération les aspects de la durabilité. S'agissant spécifiquement des aspects liés au climat, le Département de l'Énergie des États-Unis (U.S. Department of Energy) propose aux PME des évaluations gratuites en matière d'énergie et de ressources, et pointe les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des coûts³⁸.

En principe, les services des pays susmentionnés sont gratuits pour les entreprises.

4.2 Confédération

En matière de durabilité, l'administration fédérale suisse fournit des guides, des formations, des renseignements, du soutien financier, des logiciels ou outils en ligne et des instruments d'analyse des risques et de la conformité. Elle soutient des activités externes à la Confédération visant à promouvoir la durabilité des entreprises.

Le portail RSE de la Confédération est un guichet unique pour tout ce qui a trait à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)³⁹. Il contient des instruments de mise en œuvre pour les entreprises, des outils spécifiques aux différentes branches ainsi que des renseignements, notamment juridiques, sur la politique de la Confédération en matière de RSE. Le portail renvoie également à d'autres sites de la Confédération sur des thèmes RSE spécifiques comme la prévention de la corruption⁴⁰, l'économie et les droits de l'homme⁴¹ ou la protection de l'environnement, ainsi qu'au portail PME du SECO.

³³ www.poloinnovativo.it/finanza-sostenibile ou <https://collectibus.it/en/subsidized-finance/>

³⁴ https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5d38238f40f0b604e42729fd/190716_BEIS_Green_Finance_Strategy_Accessible_Final.pdf

³⁵ <https://www.ukexportfinance.gov.uk/about-us/>

³⁶ <https://businessclimatehub.uk/>

³⁷ www.sba.gov/local-assistance/resource-partners/score-business-mentoring

³⁸ www.energy.gov/mesc/industrial-assessment-centers-

[iacs#:~:text=The%20Industrial%20Assessment%20Centers%20\(IAC,Energy%20assessments](#)

³⁹ www.csr.admin.ch/fr

⁴⁰

www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Aussenwirtschafts/broschueren/korruption_verm_eiden.html

⁴¹ www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home/unternehmen/handlungsanleitungen/lignes/brochure-pme.html

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

Le Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises promeut la mise en œuvre des principes directeurs et instruments de l'OCDE relatifs à la diligence raisonnable⁴² et propose des médiations en cas de conflit. Il joue ainsi un rôle clé dans la promotion de la RSE en Suisse. Les autorités mettent différents logiciels et outils en ligne à disposition, notamment le CSR Risk Check⁴³ (cf. encadré), la *Toolbox Agenda 2030* pour les entreprises⁴⁴ et un instrument d'analyse de l'égalité salariale⁴⁵. Le Plan d'action national relatif aux entreprises et aux droits de l'homme⁴⁶ fournit des instruments spécifiques en vue de la mise en œuvre des procédures de diligence raisonnable en matière de droits humains.

Le CSR Risk Check est un outil en ligne permettant aux entreprises, notamment aux PME, d'identifier, de manière gratuite et anonyme, les risques concernant 400 produits et 250 pays et territoires, et de prendre les mesures adéquates.

La Confédération offre un soutien financier direct en vue de promouvoir les pratiques entrepreneuriales durables. Par l'intermédiaire du fonds de technologie de l'OFEV, par exemple, elle encourage les innovations qui limitent les gaz à effet de serre ou réduisent la consommation de ressources. Il existe d'autres instruments d'encouragement, notamment la promotion des technologies environnementales, un programme pilote et de démonstration de l'Office fédéral de l'énergie ou les instruments de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse). Cette dernière participe financièrement à des projets d'innovation fondés sur la science, menés en collaboration par des hautes écoles et des entreprises et susceptibles de contribuer à répondre aux exigences ESG.

Le SECO organise également des séries de manifestations sur des thèmes en lien avec la RSE (notamment sur l'économie et les droits de l'homme) et les objectifs de développement durable (ODD). En outre, des représentants de la Confédération participent régulièrement aux manifestations organisées par les différents acteurs, en tant qu'intervenants ou pour prendre part aux discussions.

La Confédération soutient aussi matériellement et financièrement des offres de plateformes externes, d'associations et d'organisations internationales. Font partie de ces offres des initiatives sectorielles dans des branches comme le café⁴⁷, le cacao⁴⁸, l'or⁴⁹ ou le textile⁵⁰, le réseau Suisse et Liechtenstein du Pacte mondial des Nations Unies (Global Compact) et le projet « Go for Impact »⁵¹. L'organisation Switzerland Global Enterprise (S-GE), mandatée par la Confédération, met quant à elle une boîte à outils « durabilité » à disposition des entreprises suisses. Enfin, l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), établissement de droit public de la Confédération, examine la compatibilité environnementale, sociale et en matière de droits de l'homme de chaque demande d'assurance d'après les normes de l'OCDE et de la Société financière internationale (SFI).

En outre, plusieurs services de l'administration fédérale entretiennent un dialogue constant avec des groupes d'intérêts externes. Dans le contexte de la discussion au sujet du règlement

⁴²

www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/nachhaltigkeit_unternehmen/oecd-guidelines/OECD-Anleitungen_fuer_bestimmte_Sektoren.html

⁴³ www.mvorisicochecker.nl/ch-en

⁴⁴ <https://business.toolbox-agenda2030.ch/fr/>

⁴⁵ www.ebg.admin.ch/fr/egalite-salariale-logib

⁴⁶ www.nap-bhr.admin.ch

⁴⁷ www.coffeeplatform.ch

⁴⁸ www.kakaoplattform.ch/fr

⁴⁹ www.swissbettergoldassociation.ch

⁵⁰ www.sts2030.ch/netzwerk

⁵¹ <https://go-for-impact.ch/>

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

européen sur la déforestation, des rencontres avec les secteurs économiques concernés, les « jours fixes », se tiennent par exemple d'une manière régulière.

Les offres mentionnées ci-dessus sont en principe gratuites pour les entreprises. En plus de brefs conseils gratuits, S-GE propose des services de conseil complets contre émoluments⁵².

4.3 Cantons

Les services cantonaux soutiennent également les entreprises en leur offrant des services dans le domaine du développement durable. Le canton de Genève fournit par exemple des guides, sur le *reporting* extra-financier notamment, et organise des manifestations sur la durabilité des entreprises⁵³. La promotion économique du canton de Berne met à disposition des entreprises un questionnaire anonyme d'autoévaluation de la durabilité ainsi que des informations sur l'économie circulaire⁵⁴. Le canton de Vaud dispose d'un fonds de soutien pour les projets d'entreprises visant à promouvoir une économie durable⁵⁵. Ces prestations sont en principe gratuites pour les entreprises.

Dans le cadre de la tâche commune de la Confédération et des cantons qu'est la nouvelle politique régionale (NPR), les systèmes régionaux d'innovation (RIS) encouragent les innovations au sein des PME par le biais d'un coaching gratuit et de plateformes⁵⁶. Les RIS n'ont pas de cadre thématique, mais ils tiennent compte des deux thèmes transversaux de la NPR, à savoir la durabilité et la numérisation. Les questions de durabilité y sont intégrées de manière ciblée, comme le montre la plateforme « Wirtschaften in Kreislaufen » de Suisse orientale, qui met en réseau des entreprises de différentes branches afin qu'elles développent et mettent en œuvre des solutions innovantes liées à l'économie circulaire⁵⁷.

4.4 Offres des associations, des organisations internationales et des acteurs privés

Dans sa recherche secondaire, l'étude FHGR 2025 a identifié 41 associations et organisations internationales proposant un total de 87 offres de soutien en Suisse. Citons les logiciels et outils en ligne ESG sur des thèmes comme l'évaluation des risques, les programmes relatifs au devoir de vigilance et les plateformes telle GeoRSPO, qui propose des cartes interactives en vue du monitoring environnemental dans le secteur de l'huile de palme. Swiss GAAP RPC⁵⁸ met également à disposition des principes et stratégies, notamment des principes directeurs servant à la mise en œuvre des directives internationales en matière de durabilité. Si les prestations des acteurs privés sont en général payantes, les associations mettent en principe gratuitement leurs instruments à disposition de leurs membres, comme le font les organisations internationales pour le public.

D'après l'étude, 225 autres offres de soutien sont proposées par 60 acteurs privés. Il s'agit en très grande partie d'outils en ligne ESG (cf. figure 5). Depuis 2025, le réseau Suisse et Liechtenstein du Global Compact soutient par exemple ses membres en leur fournissant un

⁵² À partir de la 2^e heure, un émoluments de 150 francs par heure est facturé, conformément à l'art. 2 de l'ordonnance sur les émoluments du DFAE (OEmol-DFAE ; RS 191.11).

⁵³ <http://www.ge.ch/dossier/entreprises-durabilite>

⁵⁴ <http://www.berninvest.be.ch/fr/start/standort/nachhaltige-entwicklung.html>

⁵⁵ <https://www.viva-vaud.ch/fr/soutien-financier/>

⁵⁶ <https://regiosuisse.ch/fr/programmes/npr>

⁵⁷ <https://inos.swiss/angebot/inos-plattformen/wik/>

⁵⁸ Recommandations relatives à la présentation des comptes, www.fer.ch

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

instrument en ligne permettant de clarifier l'applicabilité de certaines réglementations ESG nationales et internationales⁵⁹.

Le Sustainability Software Radar, qui a analysé 240 fournisseurs de logiciels dans le domaine de la durabilité et du CO₂, confirme l'importance des solutions en ligne⁶⁰.

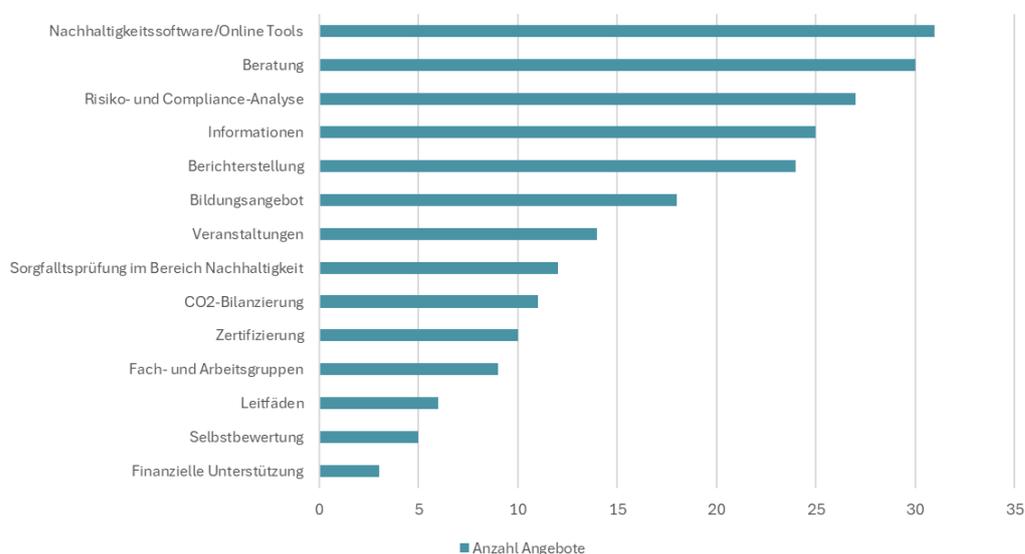


Figure 5 : Offres de soutien par les acteurs du secteur privé en Suisse

4.5 Appréciation par le Conseil fédéral de l'offre suisse en comparaison internationale

L'offre existante de la Confédération pour aider les entreprises en matière de durabilité semble plus étoffée qu'en Italie, qu'en Grande-Bretagne, qu'en Estonie et qu'aux États-Unis. Ces pays ne proposent en effet que des guides (Italie), en sont encore au stade du développement de projet (Estonie) ou se concentrent plutôt sur les aspects environnementaux. L'offre de la Confédération cible toutefois moins des groupes spécifiques comme les PME et elle est moins bien coordonnée entre les services de l'administration qu'en Allemagne et en France. En Allemagne, le portail « CSR in Deutschland », le code de durabilité allemand (DNK) et le *helpdesk* pour l'économie et les droits de l'homme, notamment, mettent des instruments à disposition et, dans certains cas, fournissent des conseils. Ces prestations sont gratuites, y compris les consultations individuelles pour les entreprises. En France, le Portail RSE⁶¹ fournit aux entreprises des informations ciblées au sujet des exigences légales dans le domaine de la durabilité, afin qu'elles puissent prendre des mesures en conséquence. Elles y accèdent en quelques clics, en indiquant le numéro de leur entreprise.

L'offre de la Suisse en matière de soutien aux PME dans le domaine de la durabilité semble donc plus fournie que dans les pays examinés, à l'exception de l'Allemagne et de la France. Cependant, en Allemagne, le portail fédéral RSE et le DNK sont davantage ancrés au sein des institutions. Ainsi, le portail fédéral RSE est rattaché au Forum national sur la RSE⁶² et le DNK, au Conseil du développement durable⁶³. En Suisse, l'ancrage institutionnel de l'ESG se

⁵⁹ *ESG Regulations Navigator*

⁶⁰ <https://www.swisscom.ch/en/business/enterprise/downloads/sustainability/sustainability-software-radar-2024.html#>

⁶¹ <https://portail-rse.beta.gouv.fr/>

⁶² www.csr-in-deutschland.de/DE/CSR-Allgemein/CSR-Politik/CSR-in-Deutschland/Nationales-CSR-Forum/nationales-csr-forum.html

⁶³ <https://www.nachhaltigkeitsrat.de/>

situé au niveau du groupe fédéral RSE, qui encourage les échanges opérationnels entre les différents services fédéraux et du Point de contact national (PCN) pour une conduite responsable des entreprises. En ce qui concerne son volet stratégique et l'application des Principes directeurs de l'OCDE, le PCN est conseillé par une commission consultative composée de représentants des milieux économiques, de la société civile, des syndicats, des milieux scientifiques et de l'administration. Il est fondé sur le droit fédéral⁶⁴. Les travaux relatifs au Plan d'action national sont accompagnés par un groupe d'intérêts⁶⁵.

Il faut en outre considérer que l'Allemagne, notamment, engage davantage de moyens que la Suisse dans les instruments de soutien aux PME. Le Ministère fédéral de l'économie et de la protection du climat⁶⁶ a par exemple approuvé une dépense d'environ 20 millions d'euros pour le développement du DNK à la suite de la modification de la directive européenne sur la responsabilité sociétale des entreprises⁶⁷.

4.6 Besoins supplémentaires des PME suisses

Les PME font déjà usage d'une grande partie des instruments à leur disposition. Les instruments les plus fréquemment utilisés sont les offres des associations. Viennent ensuite les sites internet des autorités fédérales, les offres des entreprises de conseil, les informations des cantons, les centres de compétence des autorités et les sites internet du secteur privé et des chambres de commerce. D'après l'étude FHGR 2025, les offres les plus utilisées sont les renseignements, l'autoévaluation, les guides, la certification, l'établissement du bilan carbone et l'analyse des risques et de la conformité. L'étude montre que les outils en ligne et les instruments financiers sont les moins connus à ce jour. Les PME interrogées sont d'avis que les conseils sont l'offre la plus utile, suivis des aides à l'établissement de rapports, de la certification, de la formation, puis de l'analyse des risques et de la conformité.

Aux yeux des PME, les logiciels en ligne sont l'offre la moins utile. Il se peut toutefois que ces instruments soient encore trop peu connus et que les PME peinent à choisir ceux qui leur conviendraient le mieux. Ces dernières souhaitent néanmoins faire davantage usage des logiciels et outils en ligne, des offres de soutien financier, des renseignements, des conseils et des analyses des risques et de la conformité, ainsi que du *reporting*. Elles sont d'avis que les offres de la Confédération doivent avant tout apporter davantage de clarté et décharger les PME. D'une part afin de permettre à ces dernières de mieux comprendre quelles sont les prescriptions légales et ce que leurs partenaires commerciaux peuvent exiger d'elles, et d'autre part, pour leur donner une vue d'ensemble des offres de soutien existantes et de la manière d'en faire usage. Enfin, les PME interrogées appellent à des mesures visant à les soutenir dans la mise en œuvre opérationnelle des directives ESG internationales (dans le relevé des données, p. ex.).

Lors d'un séminaire organisé par les auteurs de l'étude, 22 représentants des acteurs (notamment d'associations économiques et du secteur privé) ont identifié quatre champs d'action :

- simplifier l'offre de soutien afin que les PME trouvent les instruments qui leur conviennent et mettre à leur disposition une assistance technique de la Confédération ;

⁶⁴ Ordonnance sur l'organisation du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur sa commission consultative (OPCN-OCDE ; RS 946.15)

⁶⁵ www.nap-bhr.admin.ch/napbhr/fr/home/nap/nationaler_aktionsplan1.html

⁶⁶ « Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie » depuis le printemps 2025

⁶⁷ www.haufe.de/sustainability/debatte/dnk-weiterentwicklung-csr/575768_620010.html

- proposer des outils numériques permettant aux PME d'identifier les directives s'appliquant à leur entreprise et les instruments de mise en œuvre correspondants ;
- fournir aux PME des outils opérationnels comme des modèles de contrats et de rapports ou des plateformes permettant l'échange de données ;
- assurer aux PME un soutien spécifique aux différents secteurs sous la forme de banques de données et de questionnaires destinés aux fournisseurs, mis à disposition par les associations, éventuellement avec l'aide de la Confédération.

Les acteurs (les associations économiques, p. ex.) jugent positif le dialogue entre la Confédération et les groupes d'intérêts économiques. Certains d'entre eux expriment cependant le souhait que les offres des différents services fédéraux soient mieux coordonnées.

4.7 Recommandations de l'étude externe

Sur la base des résultats empiriques obtenus, les auteurs de l'étude FHGR 2025 émettent, en premier lieu à l'intention de la Confédération, neuf recommandations en vue d'améliorer et de développer l'offre de soutien. Parallèlement à cela, ils montrent comment la Confédération devrait collaborer, notamment avec les cantons, les associations, les organisations internationales et les acteurs du secteur privé afin de mieux coordonner les offres de soutien existantes et de les compléter en faveur des PME lorsque les autres acteurs, à commencer par ceux du secteur privé, ne peuvent le faire eux-mêmes. Les offres de soutien peuvent aider les PME à appliquer non seulement les directives ESG internationales, mais aussi la législation nationale le cas échéant. Les mesures proposées sont variées : développer le portail RSE de la Confédération et le rendre plus convivial pour les PME, permettre l'accès aux offres par un guichet unique, créer une offre de conseil modulable, soutenir des réseaux spécifiques aux différents secteurs, mettre à disposition des renseignements ESG spécifiques aux pays et aux produits ou développer les instruments financiers d'encouragement (cf. annexe 1).

5 Réponses aux questions du postulat et perspectives

5.1 Conséquences et défis pour les PME

Les PME suisses sont concernées avant tout de manière indirecte par les réglementations examinées dans l'étude FHGR 2025, notamment par la CSRD et la loi allemande sur les chaînes d'approvisionnement. La CSDDD devant encore être transposée dans le droit national des États membres de l'UE, elle n'occupe pour l'heure pas le devant de la scène. Ces réglementations donnent notamment lieu à une hausse des exigences de la clientèle, qui demande davantage de renseignements et une meilleure documentation. Du point de vue des PME, le risque principal réside dans une augmentation des coûts d'exploitation et d'investissement qui pourrait se répercuter sur leur compétitivité. Ces réglementations peuvent toutefois aussi être une occasion pour les PME d'approfondir leurs pratiques en matière de durabilité et de resserrer leur collaboration avec leurs fournisseurs.

5.2 Évaluation des instruments de soutien aux PME existants

En Suisse, les associations, les cantons, les prestataires privés et la Confédération mettent déjà toute une série d'offres de soutien à disposition des PME afin de promouvoir la durabilité. L'administration fédérale suisse fournit des guides, des formations, des renseignements, du soutien financier, des logiciels ou outils en ligne et des instruments d'analyse des risques et de la conformité. Elle soutient les plateformes externes à la Confédération de promotion de la durabilité des entreprises. Le portail RSE de la Confédération fournit aux entreprises une porte d'entrée vers tous les thèmes relevant de la durabilité. Il est complété par des pages d'information spécifiques aux différents thèmes, notamment les entreprises et les droits de l'homme, l'économie circulaire et la prévention de la corruption. Ces offres sont gratuites pour les entreprises.

L'offre existante de la Confédération pour soutenir les entreprises en matière de durabilité semble plus étoffée qu'en Italie, qu'en Grande-Bretagne, qu'en Estonie et qu'aux États-Unis. Elle cible toutefois moins des groupes spécifiques comme les PME et elle est moins bien coordonnée entre les services de l'administration qu'en Allemagne et en France. En Allemagne, le portail fédéral RSE (« CSR in Deutschland »), le DNK et le *helpdesk* pour l'économie et les droits de l'homme notamment, mettent des instruments à disposition et, dans certains cas, fournissent des conseils. En France, le Portail RSE fournit aux entreprises des informations ciblées au sujet des exigences légales dans le domaine de la durabilité, afin qu'elles puissent prendre des mesures en conséquence.

L'offre actuelle de la Confédération est en partie jugée peu orientée vers les PME. D'après l'étude FHGR 2025, les PME souhaitent davantage de soutien de la part des pouvoirs publics, une offre mieux structurée et plus de communication pour la faire connaître. Il ressort également de l'étude que les instruments de soutien envisagés devraient couvrir entièrement les thèmes écologiques et sociaux, étant donné que, à part pour ce qui est de l'environnement, les PME disposent rarement de spécialistes des questions de durabilité (concernant la prévention de la corruption, p. ex.).

5.3 Rôle de l'État

La mise en œuvre de la RSE incombe en premier lieu aux entreprises elles-mêmes, ce qui correspond à l'ordre économique suisse, fondé sur la responsabilité individuelle. La Confédération joue cependant un rôle important en créant des conditions-cadres adéquates (notamment juridiques) et en élaborant des normes harmonisées au niveau international. Elle soutient en outre la mise en œuvre de la RSE par les entreprises à l'échelle nationale et mondiale, en utilisant une combinaison de mesures non contraignantes et de mesures complémentaires juridiquement contraignantes (*smart mix*). Premièrement, la Confédération montre l'exemple en adoptant un comportement d'entreprise responsable dans son action, notamment lorsqu'elle intervient comme employeur, investisseur, acquéreur ou propriétaire d'entreprises (entreprises liées à la Confédération). Deuxièmement, elle encourage l'action responsable des entreprises en sensibilisant et en fournissant du matériel d'information, des données, des méthodes, des normes et des instruments, ainsi qu'en soutenant les initiatives de RSE privées. Troisièmement, elle s'engage dans des partenariats public-privé, comme le réseau Suisse et Liechtenstein du Global Compact. Des dispositions légales contraignantes

peuvent également être édictées⁶⁸. Le rôle de la Confédération décrit ci-dessus d'après le document de position du Conseil fédéral en matière de RSE concorde en grande partie avec la recommandation du Conseil de l'OCDE sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises (CRE), qui comporte 6 champs d'action⁶⁹.

L'État se trouve face à des objectifs fondamentalement divergents : d'une part, on lui demande de soutenir les entreprises, en particulier les PME, par des mesures ciblées. D'autre part, il doit veiller à ne pas faire concurrence aux offres actuelles du secteur privé et garantir des conditions de marché correctes. Les acteurs attendent également de la Confédération qu'elle veille à ce que les entreprises suisses actives à l'international ne subissent pas de désavantages concurrentiels, notamment par rapport à l'Union européenne.

Dans ce contexte, l'administration fédérale joue un rôle subsidiaire. Elle ne propose des prestations que de manière ponctuelle (cf. ch. 4.2) et renforce les initiatives existantes, par exemple grâce à une reconnaissance étatique (éventuellement sous la forme d'un partenariat public-privé⁷⁰) susceptible d'en améliorer l'efficacité. En outre, la Confédération remplit ses engagements internationaux, notamment en encourageant les entreprises suisses à mettre en œuvre les principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises. En mettant des informations à disposition du public, il soutient les PME dans le choix d'instruments adéquats, sans entrer en concurrence avec les acteurs privés.

Afin d'améliorer encore le soutien aux PME, la Confédération a l'intention d'optimiser l'accès à l'offre existante qui leur est destinée par le biais du guichet virtuel unique. Elle prévoit également, de manière ponctuelle, de mettre en place ses propres instruments et d'encourager le développement d'instruments en accordant des financements initiaux.

5.4 Mesures prévues par le Conseil fédéral et appréciation

Les neuf mesures recommandées par la Haute école spécialisée des Grisons (FHGR) (cf. annexe 1) ont été examinées sous l'angle de l'efficacité, de l'efficacité économique, du principe de subsidiarité et de l'applicabilité concrète. À la lumière de l'évaluation de l'offre actuelle et compte tenu du rôle de l'État (cf. ch. 5.3), le Conseil fédéral propose les cinq mesures ponctuelles décrites ci-dessous. Dans la ligne de sa politique économique et dans le respect du principe de subsidiarité, il envisage des actions complémentaires aux offres des acteurs privés, des associations et des cantons, avec lesquels il veille à collaborer. La Confédération encourage en particulier les associations économiques à soutenir leurs membres de manière encore plus ciblée, car cela peut se faire spécifiquement pour les secteurs concernés.

⁶⁸ Conseil fédéral, le 1^{er} avril 2015 : Responsabilité sociétale des entreprises, Position et plan d'action du Conseil fédéral concernant la responsabilité des entreprises (document RSE), ch. 2.2. Le rôle de la Confédération, https://www.seco.admin.ch/dam/seco/fr/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/CSR/Weitere_Informationen/CSR-Positionspapier.pdf.download.pdf/03%20Beilage_CSR-Positionspapier-f_1_4_2015.pdf.

⁶⁹ OCDE, 12 décembre 2022, Recommandation du Conseil sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises : (1) cadre législatif et réglementaire favorisant la CRE ; (2) encouragement de la CRE dans tous les domaines pertinents de l'action publique ; (3) promotion de la CRE par les gouvernements, en leur qualité d'acteur économique et dans leurs activités commerciales ; (4) participation des parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de CRE ; (5) accès aux voies de recours ; (6) coordination des politiques publiques et activités des gouvernements en rapport avec la CRE <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0486#backgroundinformation>.

⁷⁰ La plateforme suisse du cacao durable est le fruit d'un partenariat entre les fabricants de chocolat, les sociétés de trading du cacao, les détaillants alimentaires, le gouvernement fédéral (représenté par le SECO), les organisations à but non lucratif, et les instituts de recherche suisses, <https://www.kakaoplattform.ch/fr/a-propos-de-nous>.

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

1. Optimiser le portail RSE de la Confédération : le DEFR/SECO va rendre le portail RSE actuel de la Confédération encore plus convivial pour les PME. Il s'agira notamment de renvoyer davantage aux instructions pas-à-pas existantes pour les néophytes⁷¹ et à des exemples pratiques pour les PME, ainsi que de simplifier la présentation des informations relatives aux lois. Ces adaptations⁷² vont renforcer le portail RSE de la Confédération, qui est déjà conçu comme un guichet virtuel unique. Par souci d'efficacité, les PME auront toujours la possibilité de s'adresser directement au personnel compétent de l'administration fédérale. Ce dernier peut les renvoyer à de la documentation ou à des instruments de soutien, mais ne donne pas de conseils personnalisés aux entreprises. Les services fédéraux se limitent donc à un rôle d'information et de soutien relevant d'une tâche subsidiaire de l'État, sans entrer en concurrence avec les offres de conseil privées.
2. Mettre à disposition du matériel d'information relatif aux réglementations spécifiques : les services fédéraux responsables proposeront des fiches d'information sur les réglementations spécifiques pertinentes (synthèses de 1 ou 2 pages)⁷³.
3. Étudier l'accès numérique à une norme PME : l'UE a chargé l'EFRAG d'élaborer une norme volontaire à l'intention des PME indirectement concernées pour l'établissement de rapports sur la durabilité. Cette norme sera particulièrement importante pour les PME suisses qui exportent vers l'UE, compte tenu de la CSRD. Cette norme étant encore peu conviviale sous sa forme actuelle, le DEFR/SECO va examiner la possibilité de rendre cet instrument accessible aux PME suisses via un outil numérique existant de l'UE ou de l'un de ses États membres. Le but est que les PME s'en servent pour optimiser la pertinence de leurs rapports ; elle doit leur permettre de saisir leurs informations sur la durabilité via un masque de saisie numérique et de générer automatiquement un rapport sur la durabilité. Une offre de ce type serait une plus-value pour les PME et leur permettrait de s'orienter face à la multiplicité des instruments.
4. Renforcer la collaboration avec les associations en tant que multiplicateurs : les associations économiques ont un rôle clé à jouer dans le soutien aux PME sur les questions de durabilité et dans la diffusion des informations de la Confédération. La Confédération s'attachera à faire mieux connaître encore auprès des associations ses offres RSE visant à aider les PME sur les questions ESG.
5. Aider les entreprises à identifier les risques ESG : afin d'aider les entreprises à identifier les risques ESG spécifiques aux pays et aux produits, le DEFR/SECO va continuer à mettre à leur disposition un instrument gratuit d'identification des risques RSE. Il renverra en outre davantage aux offres de conseil existantes de S-GE, des Swiss Business Hubs et des ambassades suisses⁷⁴. Enfin, il examine l'opportunité de collaborer avec d'autres États dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises. Ces aides sont précieuses pour les entreprises voulant effectuer une analyse de double matérialité afin de prioriser les champs thématiques pertinents.

⁷¹ Par exemple, le guide RPC « Gestion du développement durable et rapport de durabilité », https://www.fer.ch/content/uploads/2025/01/RPC-guide_durabilite_1.0.pdf.

⁷² Le portail PME et les offres d'autres services fédéraux (DETEC/OFEV, DFAE, p. ex.) seront encore mieux connectés au portail RSE de la Confédération et coordonnés avec lui. Un renvoi vers le portail RSE de la Confédération sera en outre ajouté sur la plateforme easyGov.swiss.

⁷³ L'OFEV a ainsi élaboré une fiche d'information en lien avec le règlement européen sur la déforestation (RDUE). Il en ressort que le bois et le bœuf suisse n'entraînent pas de risque de déforestation. Cette fiche d'information a été transmise à la Commission européenne afin que la Suisse soit classée parmi les pays à risque faible. La Confédération met des données officielles (notamment des coordonnées géographiques) à disposition des entreprises en vue de faciliter l'application du RDUE. Il s'agit de brefs résumés sur des thèmes ou des réglementations spécifiques.

⁷⁴ S-GE, les Swiss Business Hubs et les ambassades suisses proposent déjà de brefs conseils gratuits (1h au maximum) et des services de conseil facturés 150 francs l'heure. S-GE propose aux entreprises à l'étranger une analyse de leur conformité ESG par le prestataire Ecovadis.

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

En raison du principe de subsidiarité et des objectifs généraux d'économie pour les finances de la Confédération, le Conseil fédéral renonce à mettre en œuvre les recommandations de l'étude « FHGR 2025 » concernant l'étoffement des offres de soutien financier qui visent à encourager l'innovation, ainsi que les mesures de développement du personnel.

Des événements en présentiel et des webinaires continueront d'être organisés, par exemple dans le cadre des activités du PCN pour une conduite responsable des entreprises, de la mise en œuvre du Plan d'action national ou de la diffusion des objectifs de développement durable de l'ONU. La coordination de ces événements sera encore optimisée.

Le DEFR/SECO discute régulièrement de l'efficacité des mesures de soutien avec les organes compétents, notamment le Forum PME du SECO et l'Union suisse des arts et métiers, et adapte son offre en conséquence.

Le Conseil fédéral est d'avis que les nouvelles mesures proposées auront une véritable utilité pour les PME concernées, sans augmentation substantielle des ressources engagées sur les plans des finances et du personnel. Le rapport coût-utilité est jugé optimal.

Annexe : Les recommandations de la Haute école spécialisée des Grisons (FHGR)⁷⁵ et leur prise en considération

	Recommandation de la FHGR		Mesure en réponse au postulat 23.4062 Dittli	
1	Subsidiarité et efficacité	Le soutien de la Confédération doit rester subsidiaire aux offres existantes des associations, des cantons et des acteurs privés ; son efficacité doit être vérifiée régulièrement.	Fil rouge pour toutes les mesures.	Prise en considération : toutes les mesures
2	Guichet unique – assistance technique	Le portail RSE existant de la Confédération, qui offre en principe un <i>guichet unique</i> en ligne, devrait être développé pour devenir un point de contact central. En restant neutre, le personnel doit aider les PME à trouver les offres de soutien adaptées à leur situation et les renvoyer si nécessaire aux services compétents des autorités, des associations ou des acteurs privés.	La convivialité du guichet unique existant pour les PME va être améliorée. Par souci d'efficacité, les PME auront toujours la possibilité de s'adresser au personnel compétent de l'administration fédérale.	Partiellement prise en considération (mesures 1, 2 et 4)
3	Offre de conseil modulable	Une offre de conseil modulable allant de la sensibilisation au soutien concret, suivant le degré d'avancement de l'entreprise, doit être mise à disposition en collaboration avec les acteurs existants, comme Regiosuisse, les associations des arts et métiers, Switzerland Innovation et les réseaux d'innovation et de compétence régionaux. La Confédération jouerait un rôle dans le financement.	Étant donné qu'il existe déjà de nombreuses offres de prestataires privés, la recommandation n'est pas prise en considération en raison du principe de subsidiarité.	Non prise en considération
4	Convivialité pour les PME du portail d'information et <i>chatbot</i> ESG	Le portail RSE, qui fait partie intégrante du guichet unique d'assistance technique, devrait être axé davantage sur les PME ; il devrait présenter des guides pratiques, des modèles de bonnes pratiques, des vidéos informatives, des séries de webinaires et différentes offres de soutien. Le portail devrait être doté d'un <i>chatbot</i> ESG pour mieux cibler le soutien.	Amélioration de la convivialité du guichet virtuel unique existant pour les PME. L'intégration d'un <i>chatbot</i> ESG n'a pas été retenue en raison de son mauvais rapport coût-utilité.	Partiellement prise en considération (mesures 1 et 3)
5	Réseaux intersectoriels ou spécifiques aux différentes branches	La Confédération pourrait renforcer les réseaux intersectoriels ou spécifiques aux différentes branches existants (les associations, p. ex.) en mettant notamment en place des groupes d'échange d'expériences, des offres d'apprentissage par les	La Confédération s'attachera à faire mieux connaître encore auprès des associations ses offres RSE destinées aux PME.	Partiellement prise en considération (mesure 5)

⁷⁵ Classement par les auteurs de l'étude, par ordre de priorité décroissant.

Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG

		pairs, etc. Le cas échéant, elle pourrait soutenir financièrement la création de tels réseaux ou accorder des compensations pour permettre à des entreprises non membres de prendre part à ces réseaux.		
6	Informations ESG spécifiques aux pays et aux branches	En collaboration avec les ambassades suisses, les Swiss Business Hubs, les Trade Points, S-GE ⁷⁶ et le Programme suisse pour la promotion des importations (SIPPO) ⁷⁷ , la Confédération pourrait mettre à disposition des PME des informations ESG spécifiques aux pays et aux branches, comme le fait l'Allemagne ⁷⁸ . La question d'une collaboration avec d'autres pays, par exemple dans le cadre du Groupe de travail de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises, devrait être examinée.	Le DEFR/SECO renverra davantage aux offres de conseil existantes de S-GE, des Swiss Business Hubs et des ambassades suisses. Dans le cadre de son travail au sein de l'OCDE, il examine si des données relatives aux risques ESG sont disponibles.	Prise en considération (mesure 6)
7	Offres de soutien financier	La Confédération pourrait fournir aux instruments de promotion existants tels Innosuisse ⁷⁹ et Reffnet ⁸⁰ un soutien encore plus ciblé afin d'encourager des projets d'innovation contribuant au respect des exigences ESG.	L'étoffement des offres de soutien financier en vue de l'encouragement de l'innovation n'a pas été retenu en raison du principe de subsidiarité et de la situation tendue des finances fédérales. .	Non prise en considération
8	Soutien financier au développement du personnel dans les domaines ESG	Compte tenu de la hausse des frais de personnel dans l'économie, la Confédération pourrait soutenir financièrement le développement du personnel dans les domaines ESG afin de décharger les PME.	L'élargissement des offres de soutien financier aux mesures de développement du personnel n'a pas été retenu en raison du principe de subsidiarité et des objectifs d'économie actuels.	Non prise en considération
9	Organiser des événements en présentiel dans les régions	Afin d'aller à la rencontre des PME, la Confédération devrait encourager la tenue d'événements régionaux dans toutes les régions du pays et publier en ligne les informations correspondantes.	La mesure correspondante existe déjà ; elle est maintenue.	Prise en considération

Supplément : Fachhochschule Graubünden, 21 mars 2025 : Studie zur Erhebung der Auswirkungen von internationalen Richtlinien im Bereich ESG auf KMU und Unterstützungsmöglichkeiten durch die Behörden

⁷⁶ Switzerland Global Enterprise, www.s-ge.com

⁷⁷ Swiss Import Promotion Programme, www.sippo.ch

⁷⁸ En Allemagne, *Germany Trade & Invest*, le ministère des affaires étrangères et la chambre d'industrie et de commerce (DIHK) élaborent conjointement des rapports par pays qui aident les entreprises à identifier les risques en matière de droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement.

⁷⁹ www.innosuisse.admin.ch/fr.

⁸⁰ <https://reffnet.ch/>